

*Article 31 du Règlement*

Si on commence à faire des compromis avec l'environnement, bien sûr qu'on pourrait parler de toutes les politiques des affaires extérieures, de la globalisation de l'économie, mais l'environnement, c'est l'air qu'on respire, c'est l'eau qu'on boit et c'est définitivement le futur de l'humanité qui est en jeu ici. Un gouvernement fédéral, s'il ne peut avoir une autorité claire, nette et précise sur l'environnement, bien, nous autres ici nous perdons tous notre temps. Si chaque province décide, pour des raisons locales, sans tenir compte de l'enjeu national, l'enjeu de l'environnement, bien, je pense que nous ne jouons pas notre rôle et donc, je demande au ministre de l'Environnement de réagir et prendre toutes les mesures qu'il a à sa disposition pour arrêter immédiatement ce projet jusqu'à ce que les études nécessaires soient terminées.

[Traduction]

Monsieur le Président, je veux m'assurer que tous ceux qui écoutent comprennent bien pourquoi nous intervenons ici et pourquoi nous nous trouvons dans la situation actuelle. Je voudrais passer en revue ce qui s'est passé depuis le début jusqu'à maintenant. Le 13 février 1986, le premier ministre Grant Devine a annoncé un projet de plusieurs millions de dollars. L'eau du barrage Rafferty doit servir d'agent de refroidissement pour la centrale à charbon de Shand. L'eau du réservoir Alameda sera emmagasinée et libérée périodiquement. En août 1987, la *Souris Basin Development Authority*, instituée par la province, a publié les résultats de son étude d'impact environnemental. Entre temps, la province a créé une commission d'enquête composée de trois membres pour tenir des audiences publiques. En février 1988, le ministre provincial de l'Environnement a approuvé les travaux préliminaires de réalisation du projet de barrage après avoir examiné les recommandations de la commission.

Il y a deux ans, des adversaires du projet se sont adressés aux tribunaux qui ont rejeté le projet et l'ont mis en attente. Les Canadiens se demandent pourquoi la Saskatchewan veut faire réaliser ce projet et pourquoi le ministre donne lentement, sous toutes sortes de prétextes, la chance au projet de continuer. Voilà pourquoi mon collègue de LaSalle—Émard a dit très clairement qu'il fallait arrêter les travaux tout de suite, sinon les autres provinces pourraient se prévaloir de la faiblesse que le gouvernement fédéral manifeste, en l'occurrence, pour agir unilatéralement comme l'a fait la Saskatchewan.

[Français]

Je vois, monsieur le Président, que vous me faites signe que mon temps de parole est presque écoulé. Toutefois, j'aimerais terminer, dans le peu de temps qui me reste, en citant mon collègue, notre porte-parole en matière d'environnement, le député de LaSalle—Émard qui dit que «les montagnes d'études qui ont précédé la mise au monde du Plan vert ne seront bonnes que pour la poubelle si les gouvernements laissent de quelconques promoteurs bafouer ces règles par injonctions. Ce qui est en jeu ici, c'est notre avenir, l'avenir environnemental collectif» a conclu le porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil, jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

---

## REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

## DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

### L'IMMIGRATION

**M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard):** Monsieur le Président, on a publié aujourd'hui un rapport adressé aux Nations Unies sur une étude du Conseil canadien des Églises concernant la santé mentale et le stress social des demandeurs du statut de réfugié au Canada. Le rapport déclare:

La manière dont le Canada traite ces très nombreuses personnes est en violation directe du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Si on n'y remédie pas, cela fera partie des plus flagrantes violations des droits de la personne dont s'est rendu coupable le Canada.

Le 28 décembre 1988, dans un hôtel du centre-ville de Toronto, la ministre de l'Immigration a annoncé le plan en vue de l'examen des dossiers des gens dans le système avant que la nouvelle loi n'entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1989.

À la fin de juillet 1990, plus d'un an et demi après l'annonce d'un programme «pouvant aller jusqu'à deux ans», on avait traité moins de 20 000 dossiers. Parmi ceux-ci, 16 179 personnes ont été acceptées en principe